



Appel pour mobilité de chercheurs québécois en France – 2020

Préambule

Dans un esprit d'étroite collaboration et de partage intersectoriel des connaissances, la mission de l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM) est de fédérer et d'animer les acteurs en recherche, en innovation et dans le milieu de l'enseignement supérieur à travers les différents domaines liés au secteur maritime. L'IFQM vise ainsi à jouer un rôle important dans la mobilisation des expertises québécoises et françaises pour toutes questions relatives aux enjeux du développement maritime durable et responsable.

L'appel pour mobilité de chercheurs a lieu annuellement et alternativement pour le déplacement de chercheurs québécois et français.

Objectif

L'appui financier octroyé par l'IFQM dans le cadre de cet appel a pour but de permettre le développement de collaborations dans l'optique de monter et déposer un projet de recherche conjoint entre chercheurs du Québec et de la France. Le champ d'étude du chercheur et du futur projet devra entrer dans les thématiques de recherche prioritaires de l'Institut (<http://www.ifqm.info/fr/recherche-a-lifqm/>).

Admissibilité

Pour être admissible au financement pour déplacement, le candidat doit :

- être chercheur ou chercheuse académique ou industriel dans un établissement québécois;
- être à l'emploi d'un établissement québécois ayant signé la charte d'adhésion de l'IFQM;
- être accueilli par un établissement français ayant signé la charte d'adhésion de l'IFQM;
- se déplacer en France dans le but de développer une collaboration dans le cadre d'un nouveau projet de recherche s'insérant dans l'une des thématiques de l'IFQM :
 - Santé des écosystèmes
 - Pêche et aquaculture
 - Dynamique et adaptation des territoires côtiers
 - Surveillance et sécurité maritime
 - « Trans-port » maritime durable et intelligent
 - Biotechnologies marines et technologies / ingénierie marines;

Valeur

Une somme maximale de 3500 \$ sera attribuée par l'IFQM pour le déplacement d'un chercheur québécois en France. Jusqu'à 10 subventions pourront être octroyées.

Durée

La durée du séjour est d'un minimum de 2 semaines.

Dépenses admissibles

L'aide financière attribuée doit être utilisée pour couvrir les frais de déplacement et de séjour du chercheur québécois en France.

Procédure et annonce des résultats

Pour soumettre une demande, le chercheur doit remplir le formulaire en ligne et joindre les documents nécessaires en format pdf et faire parvenir le tout **au plus tard le 29 novembre 2019** à **ifqm@uqar.ca**. Les demandes seront évaluées par un comité indépendant d'experts français et québécois. Les résultats seront annoncés fin janvier 2020.

Pièces requises :

- le formulaire en ligne « Appel pour mobilité de chercheurs québécois en France – 2020 » [[lien](#)];
- le CV (version FRQ du CV commun canadien ou modèle en feuilles libres) du chercheur faisant la demande provenant d'une institution québécoise ayant signé la charte d'adhésion de l'IFQM;
- la lettre d'invitation d'un chercheur ou d'une chercheuse de l'institution d'accueil en France;
- le CV du chercheur français (modèle en feuilles libres) chez qui sera accueilli le chercheur québécois.

Le chercheur effectuant la demande d'aide financière atteste que l'ensemble des renseignements fournis sont exacts et complets. Il s'engage à respecter les règles et les principes énoncés dans la politique d'éthique et d'intégrité scientifique des FRQ [[lien](#)].

Le chercheur demandeur accepte que les renseignements paraissant dans la demande de financement soient communiqués à des fins d'évaluation ou d'études à la condition que les personnes qui y ont accès s'engagent à respecter les règles de confidentialité.

Le chercheur demandeur s'engage à respecter le partage des responsabilités définies par le gouvernement du Québec dans son document intitulé « Plan d'action : gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche » [[lien](#)].

La demande d'aide financière doit être rédigée en français.

Toute demande incomplète ou soumise en retard ne sera pas considérée. Aucun envoi postal ne sera accepté.

Pour toute question relative à l'appel pour le déplacement de chercheurs québécois en France, veuillez contacter :

Sarah Granier

Coordonnatrice de l'IFQM
Université du Québec à Rimouski
Tél. : (418) 723-1986 poste 1045
Tél. : 1 800 511 3382 poste 1045

Coralie Pauchet

Coordonnatrice de l'IFQM
Université de Bretagne Occidentale
Tél. : +33 (0)2 98 01 68 04
Tél. : +33 (0)6 49 89 23 43

Formulaire

PARTIE A - IDENTIFICATION

1. Identification du chercheur
2. Informations relatives au milieu de recherche d'origine du chercheur au Québec
3. Lieu d'accueil du chercheur en France (personne contact, institut, adresse)
4. Dates proposées du séjour
5. Titre du projet de recherche qui sera élaboré

PARTIE B – Thématiques concernées

1. Préciser dans quelles thématiques de l'IFQM cadrera le futur projet

PARTIE C - Description du séjour et du projet (maximum une page)

Préciser la complémentarité des compétences spécifiques (expertise) entre le chercheur québécois et son collaborateur en France, leur synergie et la valeur ajoutée par la collaboration, le mérite scientifique du projet qui en découlera et ses bénéfices.

PARTIE D – CADRE BUDGÉTAIRE (maximum 1/2 page).

Présentez un budget détaillé de la façon dont vous comptez utiliser les fonds, tout en justifiant le budget.

ÉVALUATION

Les demandes sont évaluées en fonction des critères suivants :

- Qualité des antécédents de recherche du chercheur faisant la demande et de celui l'accueillant en France;
- Complémentarité des compétences spécifiques au domaine et des collaborations
- Valeur ajoutée de la collaboration entre les deux chercheurs
- Justification du projet
- Réalisme de la pertinence du déplacement et de la durée du séjour
- Intersectorialité du projet

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées par un comité indépendant d'experts français et québécois. Les membres de ce comité se réservent le droit de retirer du concours les demandes qui feraient l'objet de démarchage ou d'interférence dans le processus d'évaluation. Ils sont tenus au respect de la plus stricte confidentialité quant aux dossiers évalués, aux délibérations et aux recommandations formulées et ne peuvent participer à l'appel. De plus, ils doivent déclarer tout conflit d'intérêts et signer une déclaration écrite en ce sens.

ENGAGEMENT DU CHERCHEUR

En acceptant la subvention, le chercheur s'engage à respecter les termes et conditions stipulés dans l'appel et la réglementation générale de l'IFQM. Il est de la responsabilité du chercheur d'être au courant de ces termes et conditions.

Le chercheur devra :

- Soumettre à l'IFQM un résumé de son séjour à son retour;
- Mentionner, dans tout rapport, article ou communication, le soutien de l'IFQM pour le projet.